



● LES LITS HALTE SOINS SANTÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018

- Analyse des rapports d'activité des structures

LES LITS HALTE SOINS SANTÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

CONTEXTE.....	1
---------------	---

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 11 STRUCTURES DE LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS).....	2
• 76 places de LHSS installées	3
• Près de 300 personnes accueillies dans les LHSS de la région en 2018.....	4
• 288 personnes admises dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine en 2018	9
• 20 % des personnes sortants du dispositif de LHSS retournent à la rue	12
• 41,5 ETP en poste dans les LHSS de la région.....	13
• Des partenariats nombreux et variés	14

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Répartition par sexe et âge des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	4
Graph. 2. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	13

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Le dispositif des LHSS de Nouvelle-Aquitaine, fin 2018.....	2
Tableau 2. Les places de LHSS de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2018	3
Tableau 3. Les personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	4
Tableau 4. Répartition par statut matrimonial des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	5
Tableau 5. Répartition par nationalité des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	5
Tableau 6. Répartition par mode d'hébergement avant l'admission des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	6
Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	6
Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	7
Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	7
Tableau 10. Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	8
Tableau 11. Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine* selon les accompagnements à l'accès aux soins, en 2018.....	9
Tableau 12. Répartition des admissions dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande d'admission, en 2018	9

Tableau 13.	Nombre de demandes reçues, d'admissions, et rapport entre nb d'admissions et de demandes reçues (%), dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018	10
Tableau 14.	Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2018	11
Tableau 15.	Répartition des sorties enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2018	12
Tableau 16.	Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018.....	14

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan du dispositif régional des lits halte soins santé (LHSS). Un projet de lits halte soins santé est expérimenté en France à partir de 1993 par le Samu social. Ils sont pérennisés par la loi de financement de la sécurité sociale du 19 décembre 2005 et leurs conditions d'organisation et de fonctionnement inscrites dans le décret 2006-556 du 17 mai 2006. Dix ans plus tard, le décret n° 2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) et « lits d'accueil médicalisés » (LAM) vient préciser ce dispositif.

Les LHSS « accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue ». Les LHSS ne sont pas dédiés à une pathologie donnée. Ils ont pour missions de dispenser des soins médicaux et médicosociaux, de mettre en place un accompagnement social personnalisé et de préparer avec la personne un projet de sortie. La durée prévisionnelle de séjour est de deux mois.

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité 2018 renseignés par les structures et recueillis par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. Les rapports d'activité ne sont pas standardisés à l'échelle nationale mais reprennent un format utilisé par plusieurs ARS. Ce bilan est le deuxième, suite au recueil initié dans la région par l'ARS portant sur l'activité 2017.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance cette étude.

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 11 STRUCTURES DE LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)

Fin 2018, le dispositif est installé dans dix départements de Nouvelle-Aquitaine. Une structure a ouvert à Angoulême en 2018 (association l’Estaple). Les structures sont implantées dans la ville principale du département ou une commune de l’agglomération principale. Le département des Pyrénées-Atlantiques compte deux services, un situé à Pau et l’autre à Bayonne. Aucun service n’est implanté dans les deux départements de Corrèze et Creuse.

Dix structures ont le statut associatif et une le statut d’établissement public administratif (CCAS de Bordeaux).

Les gestionnaires de LHSS assurent également la gestion de dispositifs du champ social, parfois médico-social ou sanitaire. Les dispositifs les plus fréquents sont les centres d’hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et les dispositifs pour les demandeurs d’asile : les centres d’accueil pour les demandeurs d’asile (CADA), les centres provisoires d’hébergement pour les demandeurs d’asile (CPH), les dispositifs d’accueil des mineurs étrangers non accompagnés. Certains gèrent des dispositifs d’urgence sociale comme le 115 ou les SIAO, des hébergements d’urgence, des dispositifs de sous location ou « un logement d’abord », des maisons relais, des ateliers d’insertion.

Ces associations gèrent également des dispositifs relevant de l’aide sociale à l’enfance et de la prévention spécialisée : maison d’enfant à caractère social (MECS), action éducative en milieu ouvert (AEMO), accompagnement éducatif à domicile (AED), actions de réparation pénale pour mineurs (RPM).

Ces mêmes associations sont également gestionnaires de services médico-sociaux : un service d’accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), des établissements d’hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et des accueils de jours pour personnes atteintes de démence. Le secteur sanitaire est cité à travers un centre de guidance infantile et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Tableau 1. *Le dispositif des LHSS de Nouvelle-Aquitaine, fin 2018*

Association	Ville d’implantation
16-Afus 16	Angoulême
17-Cordia	La Rochelle
24-Soutien Dordogne	Périgueux
33-CCAS Bordeaux	Bordeaux
40-Le Prado	Saint-Pierre-du-Mont
47-Sauvegarde	Agen
64-OGFA	Pau
64-Atherbea	Bayonne
79-L’Escale	Niort
86-Audacia	Poitiers
87-ARSL	Limoges
Nouvelle-Aquitaine	11 sites

Source : *Rapports d’activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*
 Afus 16 : Fédération des Acteurs de l’Urgence Sociale de la Charente ;
 CCAS : Centre communal d’action sociale ;
 OGFA : Organisme de Gestion des Foyers Amitié ;
 ARSL : Association de réinsertion sociale du Limousin.

➤ 76 places de LHSS installées

Le dispositif régional comprend 76 places autorisées et installées fin 2018. Chaque association a regroupé les places sur un seul site.

La taille des structures varie de 2 lits à Saint-Pierre-du-Mont (Landes) à 16 lits à Bordeaux.

Les chambres individuelles représentent deux tiers des places.

La moitié des chambres est équipée d'accès pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Un dispositif d'appel d'urgence de jour et de nuit est disponible pour près de 70 % des chambres. Ce dispositif n'est pas toujours installé dans la chambre mais parfois dans le couloir.

Cinq structures donnent la possibilité d'accueillir des tiers (enfant ou conjoint) et trois des animaux.

Tableau 2. Les places de LHSS de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2018

	Nb de places	Nb chambres individuelles	Accès à mobilité réduite	Dispositif d'appel d'urgence de jour et de nuit	Accueil de tiers	Accueil d'animaux
16-L'Estaple	4	0	2	4	oui	non
17-Cordia	10	6	0	0	non	non
24-Soutien Dordogne	6	5	3	0	oui	oui
33-CCAS Bordeaux	16	6	5	16	non	non
40-Le Prado	2	2	2	2	non	non
47-Sauvegarde	5	5	1	5	oui	oui
64-OGFA	7	7	3	7	non	oui
64-Atherbea	6	6	3	0	non	non
79-L'Escale	5	5	5	5	oui	non
86-Audacia	6	6	6	6	oui	non
87-ARSL	9	3	9	9	non	non
Nouvelle-Aquitaine	76	51	39	54	5	3

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ Près de 300 personnes accueillies dans les LHSS de la région en 2018

Au cours de l'année 2018, 285 personnes ont été accueillies par les LHSS de la région, dont un tiers de femmes. Les trois sites de Saint-Pierre-du-Mont, Pau et Bayonne sont caractérisés par une part nettement plus faible de femmes.

Le rapport entre le nombre de personnes accueillies et le nombre de places s'élève à 3,8 personnes par place. Ce rapport varie de moins de 2 à 6 selon les structures.

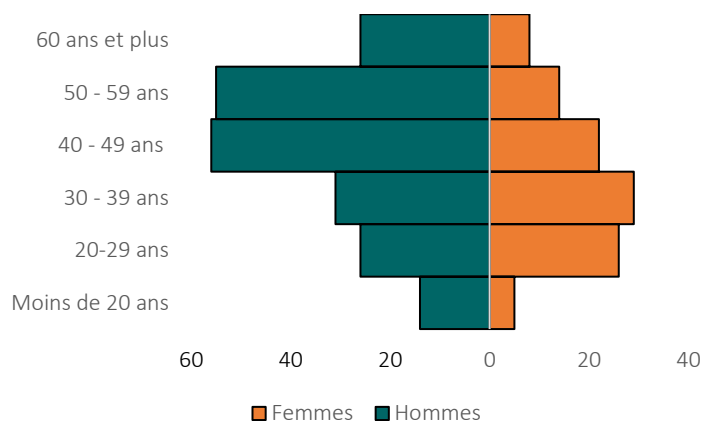
Tableau 3. Les personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
16-L'Estaple	4	4	8	50,0
17-Cordia	8	28	36	22,2
24-Soutien Dordogne	8	8	16	50,0
33-CCAS Bordeaux	31	31	62	50,0
40-Le Prado	0	5	5	0,0
47-Sauvegarde	3	21	24	12,5
64-OGFA	1	28	29	3,4
64-Atherbea	1	11	12	8,3
79-L'Escale	10	15	25	40,0
86-Audacia	3	10	13	23,1
87-ARSL	26	29	55	47,3
Nouvelle-Aquitaine	95	190	285	33,3

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La répartition par sexe et âge des personnes accueillies en 2018 est caractérisée par une augmentation du nombre d'hommes avec l'âge alors que chez les femmes c'est l'inverse, le nombre de femmes accueillies diminue avec l'âge. En 2018, l'entrée dans le dispositif avant 20 ans a concerné 18 personnes. Près de la moitié des femmes accueillies sont âgées de 20-39 ans (49 %) et plus de la moitié des hommes de 40-59 ans (53 %). Le nombre important de femmes de 20-29 ans est à rapprocher de l'accueil de femmes enceintes par deux structures (Bordeaux et Limoges).

Graph. 1. Répartition par sexe et âge des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018



Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Plus des trois quarts des personnes accueillies sont isolées matrimonialement (célibataires, séparées ou divorcées ou veuves). Environ 16 % sont en couple, mariées ou en union libre.

Tableau 4. Répartition par statut matrimonial des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Célibataire	218	69,9
Séparé(e)/Divorcé(e)	22	7,1
Marié(e)	11	3,5
Veuf(ve)	21	6,7
Union libre / PACS	40	12,8
Total renseigné	312	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes de nationalité française représentent 42 % des personnes accueillies, celles de nationalité étrangère immigrées depuis un pays non européen la moitié et celles immigrées depuis un pays européen 8 %.

Tableau 5. Répartition par nationalité des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Française	131	42,0
Etrangère UE	25	8,0
Etrangère hors UE	155	49,7
Sans identité	1	0,3
Total renseigné	312	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La moitié des personnes accueillies en 2018 vivaient à leur entrée dans la rue ou en hébergement d'urgence, près de 20 % vivaient dans une structure sociale, médico-sociale ou sanitaire. Près de 17 % disposaient d'un logement précaire ou de fortune.

Tableau 6. Répartition par mode d'hébergement avant l'admission des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Sans abri		
Personnes vivant dans la rue	76	26,8
Personnes en hébergement d'urgence (CHU)	59	20,8
Sans logement		
Personnes sortant d'établissements (sociaux, médico-sociaux, sanitaires), de foyers	58	20,4
Personnes en centre d'hébergement pour personne sans domicile (CHRS)	21	7,4
Personnes en centre d'hébergement pour femmes	6	2,1
Personnes en hébergement pour immigrés (CADA, HUDA)	7	2,5
Logement précaires*	49	17,3
Logement accompagné	6	2,1
Personnes sortant de prison	2	0,7
Total renseigné	284	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* Logements précaires, Personnes en hébergement de fortune (squat, camion, voiture, etc.), Habitat insalubre absence d'eau courante, d'électricité, de chauffage

Près d'un quart des personnes accueillies au cours de l'année 2018 est affilié au régime général ou à un autre régime de protection maladie. Une proportion équivalente plus élevée (43%) est affiliée à la couverture maladie universelle (CMU) et 18% par l'aide médicale d'Etat (AME). Cette aide donne accès aux soins aux personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière résidant en France depuis au moins trois mois¹ et disposant de faibles ressources. La part de situations non renseignées est élevée et susceptible de biaiser les résultats.

D'après les données déclarées, le nombre de personnes bénéficiant du régime des affections de longue durée (ALD) est de 37, ce qui correspond à 12 % des personnes dont la protection maladie de base est renseignée (302 personnes).

Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Affiliation au régime général	67	22,2
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	1	0,3
Couverture maladie universelle (CMU)	130	43,0
Aide médicale État (AME)	54	17,9
Sans couverture	50	16,6
Total renseigné	302	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

¹ La condition de résidence ne s'applique pas aux enfants mineurs.

Les structures ont renseigné l'existence d'une complémentaire santé pour 153 personnes. Si on rapporte cet effectif à celui des personnes couvertes par un régime d'assurance maladie et susceptibles d'avoir une couverture complémentaire (exclusion des bénéficiaires de l'AME qui couvre les soins à 100 %), soit 198 personnes, ce sont près de 80 % des personnes couvertes par une protection maladie qui sont également couvertes par une complémentaire, majoritairement la CMUc.

Les personnes non couvertes par une complémentaire sont en nombre équivalent à celui de personne sans protection maladie.

Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre
Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	120
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	33
Sans couverture complémentaire	44
Total renseigné	197

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La moitié des personnes accueillies dans les services de LHSS ne dispose d'aucune ressource. Les personnes percevant des ressources de la solidarité (allocation adultes handicapés, revenu de solidarité active, allocation temporaire d'attente ou allocation pour demandeur d'asile) représentent près de 34 % des personnes accueillies. Les revenus de remplacement (retraite, pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation de chômage), liés au travail, concernent 13 % des personnes, les revenus d'activité environ 2 %.

Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Revenu de l'activité (salaires et primes)	6	2,1
Revenu de remplacement*	38	13,1
RSA	59	20,3
AAH	26	8,9
Autres prestations sociales (familiales...)	3	1,0
Sans revenu ni ressources	145	49,8
Autre : ATA, ADA**	14	4,8
Total	291	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

*pension de retraite, allocation de pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation chômage, etc.

** ATA : Allocation temporaire d'attente et ADA : allocation pour demandeur d'asile (ADA)

Le questionnaire propose une liste de pathologies ayant justifié l'admission dans la structure et la possibilité d'indiquer d'autres pathologies. Les représentants de LHSS ont répertorié 65 % des personnes accueillies dans les pathologies de la liste et 39 % en précisant des pathologies autres. Ces résultats indiquent qu'aucune pathologie à l'origine de l'admission ne domine. Les trois groupes de pathologies traumatiques et orthopédiques, les maladies chroniques et maladies psychiatriques, constituent chacun un quart des pathologies indiquées. Pour mémoire, le nombre renseigné de personnes en ALD dans les questionnaires est de 37.

Les femmes accueillies pour l'accompagnement de leur grossesse ou de questions gynécologiques et obstétriques ont été au nombre de 35, essentiellement dans les structures de Bordeaux et Limoges.

Tableau 10. Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	Nombre	%
Pathologies listées dans le questionnaire	186	100,0
Pathologies traumatiques et orthopédiques	50	26,9
Pathologies dermatologiques	6	3,2
Pathologies neurologiques	4	2,2
Psychiatrie	47	25,3
Pathologies chroniques	45	24,2
Maladies infectieuses chroniques	19	10,2
Diabète	15	8,1
Autres pathologies précisées	104	100,0
Grossesse	22	19,6
Gynécologie obstétrique	13	11,6
Décompensation maladie chronique	11	9,8
Addictions	10	8,9
Oncologie	10	8,9
Chirurgie	8	7,1
Cardiologie	5	4,5
Soins pré ou post-opératoire	5	4,5
Altération de l'état général	4	3,6
Autre	4	3,6
Gasto-entérologie	4	19,6
Non précisé	20	17,9

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les données relatives à l'accompagnement médico-social sont demandées sous la forme de proportion de personnes concernées par chaque type d'accompagnement. Aussi, il n'est pas possible de donner un effectif régional mais seulement le nombre de structures réalisant chaque type de prestation.

Les structures assurent toutes en interne des consultations médicales et des soins infirmiers. Huit à neuf réalisent également des suivis psychologiques, des soins d'hygiène et de nursing et un accompagnement à la vie quotidienne, soins paramédicaux et de l'éducation à la santé. L'éducation thérapeutique est moins fréquente. Toutes les structures font appel à leurs partenaires pour des prestations médicales spécifiques et dix pour du suivi psychiatrique ou psychologique.

Tableau 11. Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine* selon les accompagnements à l'accès aux soins, en 2018

	Nb de structures réalisant l'accompagnement
Accès aux soins	
Consultations médicales	11
Soins infirmiers	11
Soins paramédicaux	8
Soins d'hygiène et de confort (nursing)	8
Suivi psychologique	9
Éducation thérapeutique	6
Éducation à la santé	8
Autre	2
Prestations extérieures	
Prestations médicales spécialisées	11
Suivi psychiatrique / psychologique	10

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ 288 personnes admises dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine en 2018

Le nombre de personnes admises dans les structures de LHSS de la région au cours de l'année 2018 s'élève à 288. Près de 45 % ont été orientées par un établissement de santé y compris les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), 41 % par un service social (CHRS, service d'accueil et d'orientation, hébergement d'urgence, pour demandeurs d'asile, SPIP) et 11 % par une structure médico-sociale (Samsah, PMI, établissement médico-social pour personnes handicapées, CCAS, service de protection des majeurs). Les demandes spontanées sont très rares. Cinq structures de LHSS ont indiqué avoir admis des patients par défaut de prise en charge sanitaire (aucune autre solution trouvée, prise en charge exceptionnelle, dérogatoire).

Tableau 12. Répartition des admissions dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande d'admission, en 2018

	Nombre*	%
Établissement de santé	129	44,8
Service social	118	41,0
Structure médico-sociale	32	11,1
Demande spontanée	9	3,1
Total	288	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* non compris les admissions de l'Escale non renseignées

Les structures de LHSS de la région ont reçu 563 demandes d'admissions durant l'année 2018. Le nombre d'admissions rapporté à ce nombre de demandes s'élève à 51 %. Ce taux d'admission est variable selon les structures, de 19 % à 100 %.

Tableau 13. *Nombre de demandes reçues, d'admissions, et rapport entre nb d'admissions et de demandes reçues (%), dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018*

	Nombre de demandes reçues	Nombre d'admissions	Rapport entre nb d'admissions et de demandes reçues (%)
16-L'Estaple	12	8	66,7
17-Cordia	77	36	46,8
24-Soutien Dordogne	23	19	82,6
33-CCAS Bordeaux	183	62	33,9
40-Le Prado	6	5	83,3
47-Sauvegarde	45	21	46,7
64-OGFA	50	23	46,0
64-Atherbea	26	5	19,2
79-L'Escale	37	25	67,6
86-Audacia	29	9	31,0
87-ARSL	75	75	100,0
Nouvelle-Aquitaine	563	288	51,2

Source : *Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

Les structures ont enregistré près de 300 refus d'admissions en 2018. Près de la moitié de ces refus est motivée par une inadéquation du dispositif des LHSS aux besoins de la personne, soit en raison du besoin de soins, soit du fait que la personne relève d'un autre dispositif social ou médico-social plus adapté. Dans 17 % des situations de refus, c'est la personne qui ne s'est pas présentée, a refusé le projet d'admission ou a trouvé une autre solution qui lui convenait mieux. Le manque de places disponibles a concerné 95 demandes, soit un tiers des refus d'admission.

Tableau 14. Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2018

	Nombre de refus d'admission	%
Dispositif non adapté à la personne eu égard à son état de santé (erreur d'orientation)	136	46,1
- dont personnes dont la/les pathologie(s) ou comorbidités associées nécessitent une prise en charge hospitalière	61	20,7
dont personnes relevant d'un dispositif social	45	15,3
- dont personnes relevant d'un autre dispositif médico-social (ACT, LAM, EHPAD, MAS...)	18	6,1
-autre situation	12	4,1
Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	95	32,2
Refus de la personne	49	16,6
Autres	15	5,1
Total	295	100,0

Source : *Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine*

➤ 20 % des personnes sortants du dispositif de LHSS retournent à la rue

Près de 250 personnes sont sorties en 2018 du dispositif des LHSS de la région. Un tiers d'entre elles a été orienté vers le dispositif social d'hébergement, 10 % vers une structure d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada ou HUDA), 7 % vers un établissement sanitaire et 7 % également vers un établissement médico-social. Les sorties vers la rue concernent 20 % des personnes. L'accès à un logement autonome avec un bail direct a été possible pour 11 %. Les structures ont prononcé peu d'exclusion, deux personnes sont décédées et aucune incarcérée.

Deux dispositifs ont été mobilisés pour travailler à l'orientation des personnes, le SIAO pour 31 % des personnes sorties et la PASS pour près de 10%.

Tableau 15. Répartition des sorties enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2018

	Nombre	%
Dispositif social d'hébergement	81	33,6
Retour à la rue	47	19,5
Solutions personnelles (famille, amis)	27	11,2
Logement autonome avec bail direct ou glissant	24	10,0
Structures pour demandeurs d'asile	24	10,0
Structure médico-sociale pour personnes en difficultés spécifiques (CSAPA, ACT, LAM, autre LHSS...)	17	7,1
Hôpital général, psychiatrique, maternité, USLD, SSR,	16	6,6
Exclusion	3	1,2
Décès	2	0,8
Total renseigné	241	100,0
<i>Personnes sorties via le SIAO</i>	<i>75</i>	<i>31,1</i>
<i>Personnes sorties avec une PASS</i>	<i>23</i>	<i>9,5</i>

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

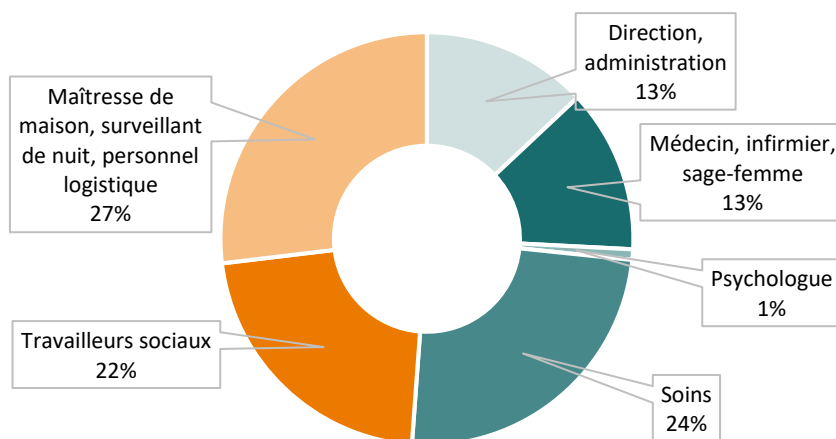
La durée moyenne de séjour est inférieure à deux mois pour une structure, elle est de l'ordre de 2,8 à 4,1 mois pour sept structures alors qu'elle atteint respectivement 7 mois et 9 mois dans les trois autres. La répartition des séjours par durée n'est pas exploitable (questionnaire non explicite à l'origine d'erreur de remplissage).

Les taux d'occupation calculés sont de l'ordre de 75 % dans deux structures et d'environ 95% dans les autres.

➤ 41,5 ETP en poste dans les LHSS de la région

Les structures de la région totalisent 41,5 équivalents temps plein de professionnels en poste inscrits au compte administratif. Ils ont également recours à 2,27 ETP en poste délégué à des partenaires ou des prestataires extérieurs (vacations, etc.). Avec 11,2 ETP soit 27 % du total, les fonctions les plus représentées sont celles de l'hébergement (maîtresses de maison, personnels d'entretien et surveillants de nuit) devant les professionnels assurant les soins de nursing et l'accompagnement quotidien (aides-médico-psychologiques, auxiliaires de vie et aide-soignant) : 10,2 ETP soit 24 %. Le 3^e poste est celui des travailleurs sociaux (9,1 ETP soit 22 %), devant les médecins et infirmiers (5,3 ETP soit 13 % du total). Les fonctions de direction et d'administration (partagées avec d'autres dispositifs gérés par l'association) représentent 5,4 ETP soit 13 % de l'ensemble.

Graph. 2. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018



Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
* ETP en poste inscrits au compte administratif

Tableau 16. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2018

	nb ETP	%	nb de structures
Direction, administration	5,39		13,0
Directeur	0,89	9	2,2
Chef de service	2,62	10	6,3
Secrétariat et personnel administratif	1,88	9	4,5
Maîtresse de maison, surveillant de nuit, personnel logistique	11,15		26,9
Maîtresse de maison, surveillant de nuit	8,46	6	20,4
Personnel logistique (entretien...)	2,69	4	6,5
Médecin, infirmier, psychologue	5,65		13,6
Médecin	1,47	8	3,5
Infirmier	3,84	4	9,3
Psychologue	0,34	2	0,8
Soins	10,17		24,5
Aide médico-psychologique	6,87	4	16,6
Auxiliaire de vie	2,58	1	6,2
Aide-soignant	0,72	2	1,7
Travailleurs sociaux	9,09		22,0
Éducateur spécialisé	6,03	8	14,6
Conseiller en économie sociale et familiale	1,01	2	2,4
Assistant social	1,32	3	3,2
Animateur	0,73	1	1,8
Total	41,46	11	100,0

Source : Rapports d'activité des LHSS 2018- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
 * ETP en poste inscrits au compte administratif

➤ Des partenariats nombreux et variés

Neuf structures ont cité une soixantaine partenaires différents. Les partenariats les plus représentés sont les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), les centres hospitaliers notamment les PASS, les CHRS, les services d'hospitalisation à domicile (HAD), les maisons relais, les pharmacies.





RÉSUMÉ DU RAPPORT

Un dispositif de 11 structures de LHSS en Nouvelle-Aquitaine, en 2018 ; la structure de Charente a ouvert en 2018

Aucune structure implantée dans deux départements : Corrèze et Creuse

76 places autorisées et installées, réparties en structures de 2 à 16 places

300 personnes accueillies en 2018, dont un tiers de femmes, 58 % de personnes de nationalité étrangère et 48 % vivant dans la rue ou en hébergement d'urgence avant l'entrée

563 demandes d'admission, et 288 admissions en 2018. L'absence de places disponibles à l'origine de 32 % des refus d'admission

La moitié des admissions à la demande d'établissements sanitaires et 8 % des sorties orientées vers des établissements sanitaires

41,5 ETP dont la moitié pour les fonctions liées à l'hébergement et aux soins de nursing et d'accompagnement quotidien

POUR NOUS CITER :

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les lits halte soins santé de Nouvelle-Aquitaine, en 2018. Février 2020. Rapport n° 076. 15 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE
102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX
05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES
4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS
203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT
05.49.38.33.12

✉ contact@ors-na.org
🌐 www.ors-na.org